

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2005

*L'an deux mille cinq et le dix neuf mai, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Guy HELLE, Maire.*

*Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mmes LIBERATI, LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, SEGALA, Mme FAUP, Mrs BENAC, BARRAU.*

*Absents excusés : Mlle TEMPESTA, Mr Tebani, Mme DELETTRE, Mlle Cambus.*

*Secrétaire de séance : Mme LEVASSEUR.*

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Monsieur Maury relève une erreur sur le point 17 ; il faut lire « le budget consacré au régime indemnitaire est ainsi majoré de 15 000 € ».

Après cette modification, le compte rendu est adopté à la majorité (une abstention : Mr Bénac).

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Dénomination de la future crèche municipale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité de pilotage a été créé afin de mettre en place toute l'organisation préparatoire à l'ouverture de la crèche. Une des questions abordées par le comité : le nom de la crèche municipale.

Il propose : « Crèche Municipale Mousseline et Caramel ».

Monsieur le Maire souligne que ce choix est une marque de reconnaissance pour les parents qui ont œuvré pendant toutes ces années au bon fonctionnement de la structure.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (une abstention : Mr Bénac).

#### 2. Ouverture de postes à la crèche municipale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des postes doivent être créés dans le cadre de l'ouverture de la crèche municipale. Ces emplois viendront renforcer l'équipe reprise dans le cadre de la loi du 12/07/1999 ( Cf Conseil Municipal du 21/04/2005)

Monsieur Maury fait état des postes à pourvoir dans les cadres d'emplois d'auxiliaire de puériculture et d'agent d'entretien.

Monsieur Maury indique qu'il faut dissocier le recrutement lié à la reprise de compétence de l'association (loi Chevènement) et le recrutement « classique » à réaliser en plus.

La création des postes liés à l'embauche des salariés de la crèche parentale n'est pas urgente et se fera au prochain Conseil Municipal.

Par contre les autres postes doivent être ouverts rapidement car des délais importants doivent être respectés.

Monsieur Maury indique qu'il faut ouvrir 12.2 équivalents temps plein représentant 14 agents soit :

7 postes d'Auxiliaire de puériculture à temps complet

3 postes d'agent d'entretien à temps complet

3 postes d'agent d'entretien à temps non complet à 20 heures

1 agent d'entretien à temps non complet à 17.50 heures

Monsieur Maury souligne que la commission du personnel avait prévu ces créations à  $\frac{1}{2}$  poste près ; cette différence est due au fait qu'à l'époque la commission tablait sur une amplitude d'ouverture de la structure moindre.

Monsieur Bénac rappelle que la prévision de départ était de 10 personnes.

Mme Sénat répond qu'au départ de la réflexion nous n'avions pas de professionnels de la Petite Enfance autour de la table.

Monsieur le Maire souligne que c'est la gestion des plannings qui sera la plus délicate et la plus importante.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Ouverture d'un poste d'agent d'entretien.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite d'un agent au service Entretien. Il y a lieu de remplacer cette personne.

Monsieur Maury, adjoint au maire chargé du personnel, propose de créer un poste d'agent d'entretien à temps non complet (30h hebdomadaire).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **4. Stationnement des forains.**

Monsieur le Maire rappelle que, suite au dernier Conseil Municipal, il a été décidé de confier à la commission Urbanisme le soin de faire une proposition concernant le stationnement des forains lors du tournoi de Pâques.

Monsieur Bros rappelle que les forains concernés ont fait une pétition et demandent à rester 3 semaines à Carbonne.

Monsieur Bros souligne que la principale contrainte réside dans les problèmes de stationnement et qu'il faut donc le limiter au maximum.

Monsieur Bros propose, suite à la réunion de la commission urbanisme, de limiter le stationnement du jeudi soir précédant le tournoi jusqu'au mercredi soir suivant.

Madame Libérati pense que 2 semaines semblent plus convenables.

Suite à l'interrogation de Monsieur Bénac, Monsieur le Maire indique que les forains ont été interrogés pour connaître leur sentiment sur la question.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour un stationnement limité à 8 jours.

Monsieur Ormières regrette la pagaille semée par certains poids lourds qui s'engagent le jeudi sur le marché.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un panneau indiquant une déviation pour les Poids Lourds et que, sauf livraison, le camion doit être verbalisé.

### **5. Participation au raccordement à l'égout :**

Madame Marchet, conseiller municipal intéressé, quitte l'assemblée.

La mise en œuvre de la PRE permet de faire participer financièrement le pétitionnaire aux travaux d'installation du réseau.

Cette participation est établie en estimant 80 % du coût d'une station d'épuration individuelle qu'aurait nécessité l'opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la PRE à Monsieur et Madame MARCHET Jean-Pierre dans le cadre de leur demande de permis de lotir n°PL3110704LM010.

Une participation à hauteur de 80% du montant de l'installation peut être exigée.

Le montant du devis s'élevant à 18 750 €, une PRE de 15000 € peut être exigée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (une abstention :Mr Bénac).

Monsieur le Maire souligne que le calcul de cette participation doit être revu car son application sur le terrain est quelquefois incohérente.

#### **6. Lotissement du Logis.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tout acte et tout autre document nécessaires à la vente du lotissement communal du Logis.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. Référendum du 29 mai 2005.**

En vue du référendum du 29 mai, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à communiquer leur présence dans les bureaux de vote au Secrétariat Général.

#### **2. Visite de la crèche.**

Mme Sénat invite les conseillers municipaux intéressés à venir visiter la crèche municipale en cours de construction le 28 mai 2005 à 10 heures.

#### **3. Rugby.**

Mr Cot fait état du projet de création d'un nouveau club de rugby à Carbonne et précise qu'aucune alliance n'a pu être réalisée entre ce nouveau club et le RCL XV.

Monsieur Cot rappelle conformément au compte rendu de la commission Sport du 12 mai 2005 que la mairie n'aidera qu'un club ; en l'occurrence celui qui intègre l'école de rugby à savoir le RCL XV.

Monsieur Cot précise que l'occupation du gymnase Abbal et du tennis atteint ses limites et qu'une réflexion devra être entamée pour récupérer des locaux désaffectés.

Le Conseil Municipal suit la commission dans ces réflexions.

#### **4. Ecole de musique.**

Monsieur Bénac demande si le prêt consenti à l'école de musique a été versé et si l'audit est finalisé.

Madame Bouffartigue répond que la décision prise n'a pas été suivie d'un virement car le besoin de liquidités n'est pas immédiat. Concernant les conclusions de l'audit, celles-ci sont conditionnées à la réactivité de l'association quant à la production des documents demandés.

Séance levée à 22h30.